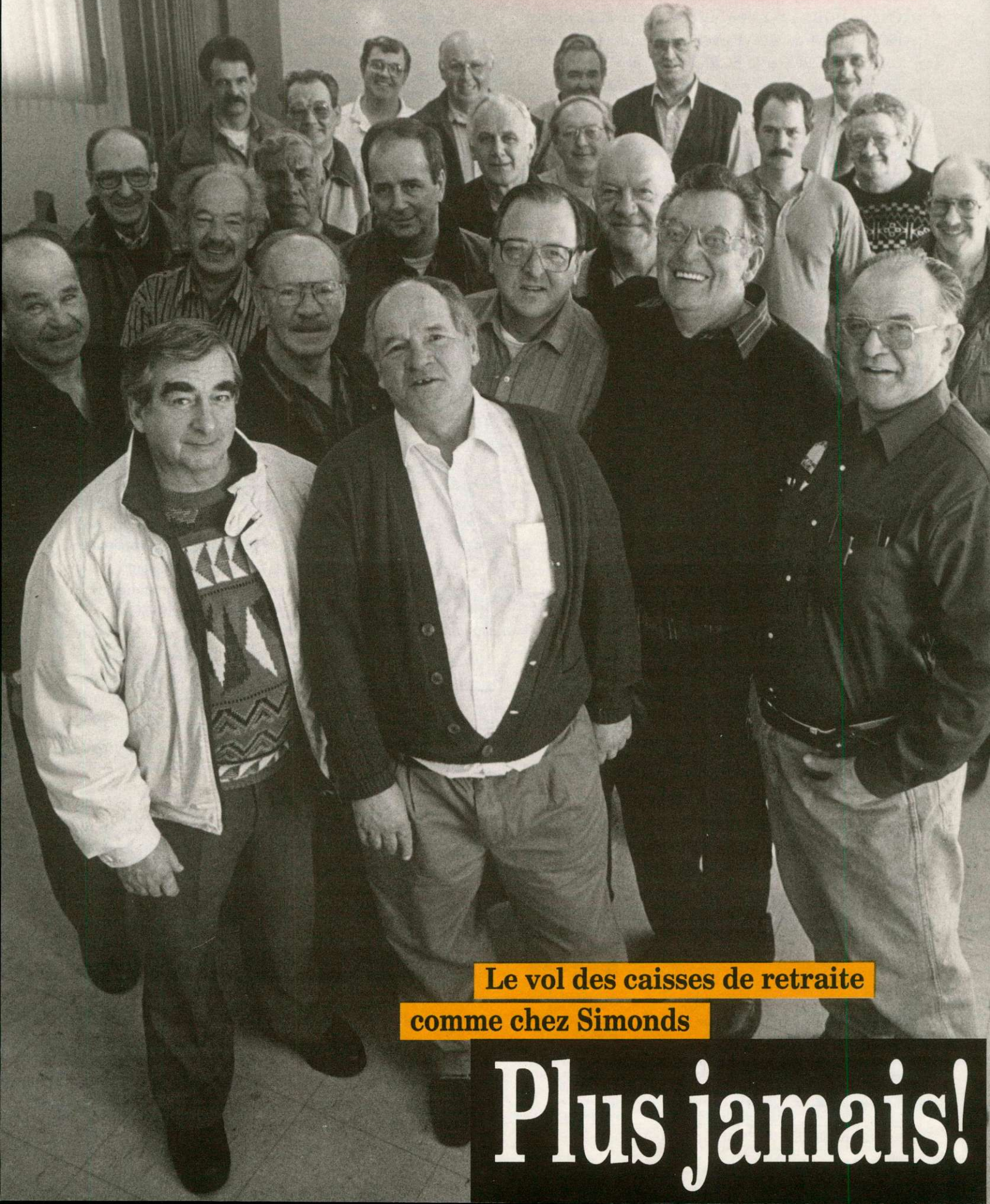


11 nouvelles



10 MARS
1995
NUMÉRO
389



**Le vol des caisses de retraite
comme chez Simonds**

Plus jamais!



Les cloaques d'Ottawa

Il n'y a plus grand monde pour se souvenir que Jean-Pierre Goyer fut ministre de Pierre Elliot Trudeau. Que de 1970 à 1972, il en fut le Solliciteur général, celui-là même qui se trouve en charge d'organismes et officines qui, comme la GRC ou le SCRS, n'ont jamais lésiné sur les moyens pour imposer la démocratie fédérale en terre québécoise. C'est pendant cette période que les complots les plus tordus contre le Québec ont été ourdis, sans pourtant que l'on entende pleurer le sénateur Jean-Louis Roux.

On en ignore encore beaucoup sur ce qu'ont pu faire et autoriser les Jean-Pierre Goyer pour mettre le Québec au pas. Mais on en sait suffisamment — de vols de listes de membres du PQ au vol de dynamite, en passant par des attentats à la bombe de l'agent Samson mis sur le dos de grévistes, de même que les bonnes oeuvres en nos rangs de l'agent Boivin —, pour se révolter quand ce petit monsieur, qui tira les ficelles de tant d'actions occultes et inavouables consacrées à la défense du fédéralisme, écrit: «Il faut s'attendre au pire de la part des leaders péquistes; l'ostracisme et l'intolérance se manifestent déjà.»

Quel front de beu! Seuls en ont à ce point les avortons de Trudeau pour oser parler de la sorte, quand on a agi comme ils l'ont fait. Le 5 janvier 1970 en effet, au cours d'une séance du cabinet fédéral, ce monsieur Goyer écoutait son chef parler de la nécessité de lancer des opérations secrètes (!) contre les indépendantistes.

Quelqu'un qui s'y connaît en la matière a récemment levé un peu le voile sur la question. Mais la chose est passée à peu près inaperçue.

Un ancien agent de la GRC a mis en garde les Québécois contre les «dirty tricks» dont sont toujours capables ceux qui, à Ottawa, sont en charge de basses oeuvres reconnues correctes parce que posées en défense du

système fédéral. «Méfiez-vous des nouveaux coups de la machine fédérale», a dit Pierre Laberge devant la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec. Ce dernier a été pendant 31 ans agent de la GRC.

La Presse rapporte qu'il «croit qu'une «machine fédérale» forte et subtile s'active encore contre la volonté d'émancipation des Québécois. Les fédéralistes multiplieront les embûches dans les mois à venir pour achever leur oeuvre. Selon lui, il faut s'attendre à d'autres coups bas de la part de ces services secrets qui ne rendent pas de compte à la population.»

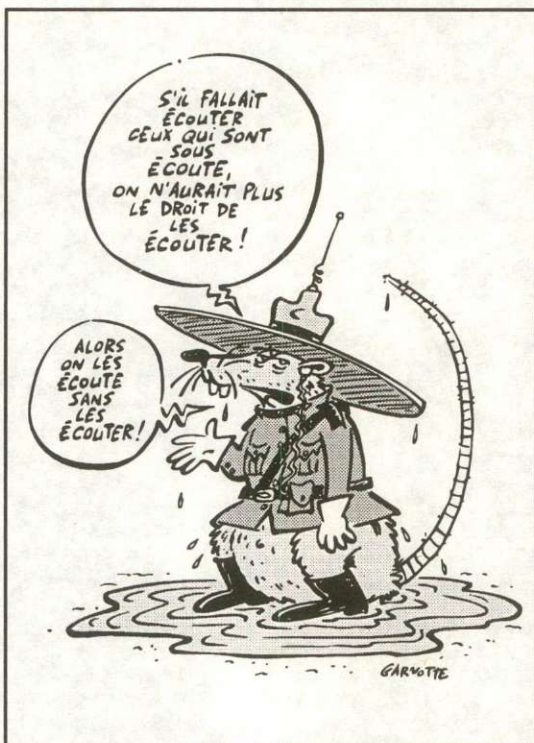
Les gens qui dirigent actuellement le Service canadien des renseignements de sécurité (SCRS) au Québec

«ont participé à des activités illégales. Ainsi, le directeur général du SCRS à Montréal est Normand Chamberland, un homme qui a été arrêté pour vol de dynamite. Son adjoint, Robert Roy, était le contrôleur de Marc Boivin, un informateur de la GRC qui a placé des bombes lors d'un conflit de travail. Enfin, leur patron, Jean-Louis Gagnon, est l'homme qui tenait l'ancien ministre Claude Morin en laisse.»

Le SCRS compte 2366 employés et se fait construire un siège social du renseignement évalué à \$153,5 millions. Le député libéral John Nunziata, toujours un peu en retard, crie son indignation quand le directeur du SCRS jure qu'il ne surveille pas le PQ, ni le Bloc, ni les indépendantistes... L'armée et le Centre de sécurité des télécommunications (CST) avaient

en 1993 des budgets de 275 millions et employaient 1950 personnes à des activités d'écoute électronique. Les conversations de Margaret Trudeau, René Lévesque, Jacques Parizeau et Louise Beaudoin, entre autres, ont enrichi les bobines de nos espions. La GRC n'est pas en reste puisqu'elle vient d'inaugurer son Centre national des opérations pour mieux gérer les «crises». L'état-major jure que cela n'a rien à voir avec le référendum...

Que voilà une industrie qui se porte bien!



NOUVELLES CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction (514) 598-2159
Michel Crête
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Photographes
Mario Boivin
Alain Chagnon
Michel Giroux

Caricaturiste
Garvotte

Impression
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclairer de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus: (514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **NOUVELLES CSN** dans leur journal.



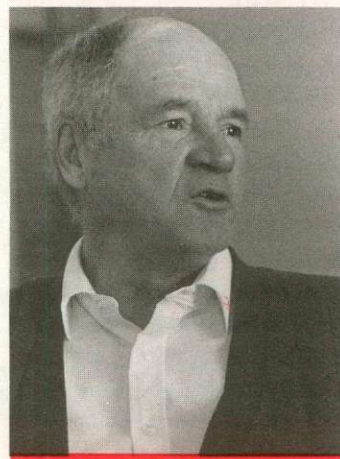
Renaud Gadoury



André Dextraze



Léopold Grivegnée



Marcel Hébert

Le vol des caisses de retraite comme chez Simonds

Plus jamais!

Voilà ce qui peut arriver, quand l'État laisse l'entreprise privée faire ce qu'elle veut, comme le réclament les ténors du néolibéralisme et du Merveilleux Monde des Affaires: certaines s'enfuient avec les économies de leurs travailleurs!

Par Michel Crête

Il tombe aisément sous le sens commun que l'argent versé par les travailleurs dans leur caisse de retraite durant leur vie de salariés, c'est de l'argent qui leur appartient, que personne n'a le droit de jouer avec ça, c'est trop précieux. Et pourtant, ça fait déjà sept ans que les 103 travailleurs de la compagnie Simonds, à Granby, attendent pour profiter de cet argent, leurs propres économies destinées à leur procurer une retraite un tant soit peu décente.

«J'ai passé les trois quarts de ma vie au travail, chez Simonds. Je n'ai pas vu grandir mes enfants. À la fermeture de l'usine, je me suis senti trahi par Simonds qui partait avec les surplus de notre régime de retraite. Nous sommes plusieurs à avoir été obligés de manger du «vieux gagné» pour vivre. Ils nous ont pris le petit peu qu'il nous restait! Après notre victoire, j'espère que la compagnie n'ira pas en appel. Il est grand temps d'accéder à une retraite adéquate!»

Après 29 ans de service, Renaud Gadoury était âgé de 52 ans seulement lorsque la compagnie a mis la clé dans la porte, en 1988, et s'est enfuie avec les surplus du régime de retraite.

Le 27 février, c'est à l'unanimité que la Cour d'appel a rejeté l'appel d'Eljer Manufacturing Canada Inc. (Simonds), confirmant ainsi que les 103 travailleurs de l'entreprise, dont 98 sont toujours vivants, ou leurs bénéficiaires,

ont droit à ces surplus. En 1976, Simonds avait modifié unilatéralement et illégalement le régime de retraite, sans l'assentiment écrit des travailleurs, manquant ainsi à son devoir d'information et violant ses obligations légales et contractuelles envers les participants au régime. Avec les intérêts, on estime à 10 millions de dollars les sommes dues aujourd'hui aux retraités ou à leurs bénéficiaires. La rente moyenne passera de \$400 à \$1,400 par mois, a évalué l'actuaire des employés, M. Pierre Bergeron.

La décision de la Cour d'appel vient confirmer celle rendue le 12 décembre 1991 par le juge Raynald Fréchette de la Cour supérieure. Il avait lui aussi stipulé que la compagnie Simonds n'avait aucun droit sur les surplus d'un régime de retraite liquidé en 1988 et qu'elle se les était appropriés illégalement.

Simonds dispose de soixante jours pour demander la per-

mission à la Cour suprême d'en appeler du jugement. «Sans vouloir créer de faux espoirs, je crois que les jugements Simonds et Singer (un cas similaire) ferment la porte à tout appel à la Cour suprême», a affirmé Me Gaston Gamache, un des avocats qui a représenté les travailleurs. Des décisions récentes de la Cour suprême établissant les règles de droit applicables à la propriété des surplus et des congés de cotisation, Me Gamache serait étonné que la Cour suprême accorde une permission d'en appeler.

Avant de mourir

«Je souhaite que la compagnie nous respecte enfin, qu'elle se rende à la raison et n'exerce pas son droit d'appel. Les travailleurs aimeraient bien jouir de l'argent de leur retraite avant de mourir,» a déclaré André Dextraze, opérateur durant 18 ans et porte-parole des retraités, lors d'une confé-



En conférence de presse dans les locaux du Conseil central de Granby, les ex-travailleurs de chez Simonds en compagnie du vice-président de la CSN Roger Valois, du président de la Fédération de la métallurgie Alain Lampron, et de l'avocat de la CSN François Lamoureux. Sur le mur, derrière eux, une bannière fort à propos: «*Nous saluons le courage et la détermination des ex-travailleurs des outils Simonds.*»



Roger Valois



François Lamoureux



Alain Lampron

rence de presse empreinte d'émotion, le 2 mars à Granby.

Âgé de 71 ans, Léopold Grivegnée, un travailleur d'origine belge à l'emploi de Simonds durant 28 ans, a confié publiquement: «*J'ai été obligé de retirer environ \$10,000 de REÉR. Avec les surplus du régime de retraite, j'espère être capable d'arrêter d'aller piger dans mes REÉR. Grâce à ces surplus, je vais pouvoir être calme, tranquille, pour le reste de mes jours.*» Toujours militant, M. Grivegnée a tenu à adresser un message aux travailleurs: «*J'espère que les travailleurs vont faire attention quand ils négocient des régimes de retraite. Ils doivent s'assurer, par contrat, que tous les surplus leur soient versés intégralement.*»

Marcel Hébert, un opérateur avec 28 ans de service au moment de la fermeture, est conscient depuis fort longtemps de l'importance de négocier des régimes de retraite adéquats. «*J'ai toujours cru à l'importance des fonds de pension. Mon père travaillait au CNR et quand il a pris sa retraite, il touchait le même salaire que moi chez Simonds. Jeunes, les travailleurs ne pensent pas nécessairement à créer un fonds de pension. Ils ont besoin d'argent pour d'autres choses. Quand on voit ce que les gouvernements veulent faire*

avec nos pensions, je trouve ça important que les travailleurs se donnent de bons régimes. Je leur conseille aussi de faire ouvrir les livres, de vérifier les bénéfices de leur régime.»

Une enquête publique

Le vice-président de la CSN, Roger Valois, a pressé la compagnie de ne pas se prévaloir de son droit d'appel. «*La CSN a démontré qu'elle est une centrale syndicale responsable. La CSN n'a pas lésiné sur les moyens. Nous avons assumé tous les frais de cette cause. C'est maintenant au tour de Simonds à faire preuve de responsabilité envers des employés qui lui ont donné les meilleures années de leur vie!*» Il a demandé au gouvernement de convoquer une commission d'enquête publique sur les régimes de retraite. Cette commission s'impose d'autant «*qu'ils sont nombreux, les patrons, à convoiter les surplus de nos caisses de retraite et à demander des congés de cotisation. À la CSN, nous avons la conviction profonde que nos régimes de retraite doivent servir exclusivement à assurer et améliorer la sécurité financière des travailleuses et des travailleurs, une fois arrivé l'âge de la retraite*», de dire Roger Valois.

L'État doit jouer son rôle de chien de garde

François Lamoureux, du Service juridique de la CSN, a dénoncé le laxisme de la Régie des rentes du Québec: «*Elle savait que des entreprises s'appropriaient des surplus et prenaient des congés de cotisation aux régimes de retraite. Elle doit jouer son rôle de chien de garde des épargnes des travailleuses et des travailleurs. Les lois doivent être resserrées! Un régime de retraite, ce n'est pas un levier pour que les employeurs puissent réaliser des bénéfices.*» Selon l'avocat de la centrale syndicale, il s'est pris, en 1993 au Québec, pour 160 millions de dollars de congés de contribution aux régimes de retraite.

Le président de la Fédération de la métallurgie, Alain Lampron, a encouragé la négociation de régimes de retraite performants: «*La négociation de régimes permettant l'accès à la préretraite à des travailleurs plus âgés favorise l'embauche de nouveaux employés*», a-t-il dit.

André Dextraze a conclu en lançant le message suivant: «*Les employés d'une compagnie qui ne sont pas syndiqués n'auraient pu avoir une décision comme la nôtre. C'est grâce à la CSN que nous avons eu cette victoire!*»

Le jour et la nuit dans les scieries

Par Lucie Laurin

Les travailleurs de la scierie Réal Grondin réclamaient de leur employeur, il n'y a pas si longtemps, d'être traités aussi bien que ses animaux; dans d'autres scieries, des syndiqués mènent présentement une bataille acharnée pour obtenir la semaine de 40 heures ou le droit d'accumuler de l'ancienneté. Dans l'industrie du bois de sciage, contrairement à celle du papier, le syndicalisme, relativement jeune, sert encore parfois à faire reconnaître les droits les plus élémentaires, même en l'actuelle période de prospérité.



Claude Plamondon

«Les syndicats de scieries veulent en finir avec les mentalités patronales archaïques! Dans plusieurs d'entre elles, les travailleurs n'ont pas encore accès à des mesures qui sont acquises à la majorité depuis le début du siècle, déclarait en conférence de presse à Senneterre, le 28 février, Claude Plamondon, président de la FTPF. Par exemple: alors que dans certains secteurs, on négocie aujourd'hui la semaine de quatre jours, dans plusieurs scieries, on en est encore à la semaine de 45 heures!»

Ainsi, à la scierie Béarn, près de Ville-Marie, au Témiscamingue, on travaille alternativement une semaine de jour à 50 heures et une semaine de nuit à 40 heures. Les travailleurs revendiquent la semaine «normale» de travail

à chaque renouvellement de convention collective depuis 1989. Au cours de la présente négociation, qui se déroule en présence d'un conciliateur, ils se sont déclarés prêts à investir leur augmentation de salaire dans le maintien de leur pouvoir d'achat en passant de 45 à 40 heures par semaine. À cela, l'employeur a répondu qu'il est prêt à diminuer de 45 à 42 heures et demie au bout de cinq ans, mais sans aucune compensation.

Pourtant, la scierie Béarn est l'une des rares à n'avoir eu aucun déficit à déplorer au cours des 12 dernières années. En 1994, elle a enregistré des profits nets de \$11,9 millions. Mais l'employeur n'offre toujours qu'un contrat de cinq ans avec augmentation de salaire de 9,5%, soit 1,9% par année, et continue de refuser les de-

mandes syndicales dont, entre autres, celles de mettre en place un programme d'assurances dentaire et de normaliser les horaires de travail — *«il y a autant d'horaires qu'il y a d'employés! L'employeur voudrait se prémunir contre tous les imprévus imaginables. De plus, il veut implanter l'horaire de sept jours»*, commente Luc Fournier, président du syndicat. Aussi, le 12 février, les travailleurs ont-ils rejeté à 99% les offres patronales et voté la grève à 96%. ➔

La scierie Donohue,
à Senneterre





Luc Fournier

Pour le droit de travailler

Les travailleurs de la scierie Donohue, à Senneterre, se heurtent eux aussi à une mentalité patronale passéiste. Accrédité le 28 mars 1994, auparavant indépendant, le syndicat, qui négocie sa première convention collective CSN, en est encore à devoir mener une lutte pour la reconnaissance de l'ancienneté: aucun mécanisme de probation n'existe et 45% des travailleurs n'ont toujours aucun droit.

La réduction de la semaine de travail est acquise, mais sans compensation. «Les travailleurs voulaient tellement la semaine de 40 heures qu'ils n'ont même pas demandé de compensation!», explique Onil Bordeleau, président du syndicat.

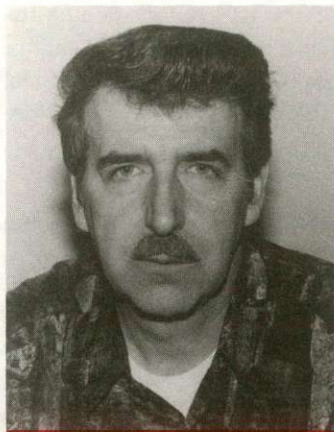
Les profits de l'entreprise, qui se sont chiffrés l'an dernier à \$13 millions, n'ont pas suffi à convaincre l'employeur d'abandonner son attitude rigide. Refusant au syndicat tout droit de regard sur les mouvements de main-d'oeuvre, la sous-

traitance et les changements technologiques, la partie patronale a déposé, en novembre 1994, des offres globales et finales que l'assemblée générale, avec un taux de participation de 98%, a rejetées dans une proportion de 84%.

C'est donc le droit même de travailler et le respect du syndicat que se sont donné les travailleurs qui constituent l'enjeu de ces négociations.

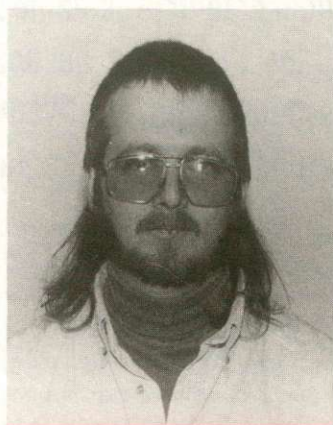
Un peu de temps pour soi

La situation est meilleure à la scierie Domtar, division Val d'Or, où les travailleurs ont adopté à 70%, le 12 février, une entente leur permettant d'atteindre les deux principaux objectifs qu'ils s'étaient fixés, et pour lesquels ils ont concédé un contrat de six ans. Tout d'abord, la réduction de la semaine de travail est acquise désormais: celle-ci passera à 43 heures en 1995 et à 40 heures en 1999. «Depuis 1976, la réduction de la semaine de travail fait partie de nos revendications à chaque renouvelle-



Onil Bordeleau

ment de convention collective», commente Gilbert Roussy, président du syndicat des travailleurs de la scierie Domtar, division Val d'Or. Les gens veu-



Gilbert Roussy

lent avoir un peu de temps à eux. Ce qu'ils trouvaient le plus dur, c'était de finir une semaine sur deux à 4 heures du matin dans la nuit du vendredi au samedi car à ce moment-là, ton congé du samedi est perdu et ta fin de semaine dure une journée seulement, puisque tu recommences le lundi matin avec le quart de jour.» Avec la nouvelle convention, le quart de nuit du vendredi se fera de 13 heures à 18 heures.

L'autre objectif a été atteint avec l'amélioration du régime d'assurance groupe entièrement géré par le syndicat et auquel sera intégré un régime de soins dentaires payé à 40% par les travailleurs et à 60% par l'employeur.

Miser sur la main-d'oeuvre

Les deux parties sont également convenues de collabo-

rer à un nouveau type de gestion en matière de relations de travail et d'échange d'information, ouvrant la porte à un contrôle syndical sur l'organisation du travail et à la transparence financière. «Domtar est celle des entreprises du secteur qui a le mieux compris l'avantage de miser sur la main-d'oeuvre», explique Claude Plamondon. Après des années de vaches maigres, il était devenu nécessaire de motiver les gens, et des projets de gestion participative, de travail en équipe et de formation de la main-d'oeuvre ont commencé à prendre forme un peu partout.»

À Val d'Or, par exemple, depuis l'acquisition de la scierie par Domtar en 1988, les relations de travail se sont améliorées; les derniers dix-huit mois se sont écoulés sans grief, alors qu'autrefois on en comptait une quinzaine par semaine. En outre, la convention nouvellement signée prévoit la mise sur pied d'un programme annuel de formation élaboré et administré conjointement par le syndicat et l'employeur. «À l'avenir, tout le monde aura droit à la formation, plus seulement les mécaniciens», de dire fièrement Gilbert Roussy.

Un secteur à haut risque

C'est en santé-sécurité que Domtar à Val d'Or, alors en pleine crise financière, a entrepris ses premières expériences de nouveaux modes de gestion. L'industrie du bois de sciage appartient en effet à un secteur à haut risque d'acci-

Sept mois de grève pour avoir gain de cause

Après sept mois de grève, le travail a repris, le 13 mars, à la Scierie Réal Grondin, à Saint-Côme, en Beauce. Les 53 syndiqué-es (FTPF-CSN) avaient déclenché la grève le 10 août pour améliorer leurs conditions de travail, notamment en santé-sécurité, et aussi pour obtenir une augmentation salariale qui leur était due: ils ont eu gain de cause!

dents et de maladies du travail; dans la classification de la CSST, elle fait d'ailleurs partie du groupe prioritaire numéro I. Il y a à peine trois ou quatre ans, les accidents du travail étaient fort nombreux: doigts écrasés, maux de dos principalement.

La compagnie a donc engagé un consultant en santé-sécurité. À l'initiative de ce consultant, un programme de gestion intégrée de prévention (GIP) a été mis sur pied et les postes ont commencé d'être analysés un à un par un comité paritaire. Les travailleurs qui occupent ces postes sont consultés, et des modifications sont effectuées pour les rendre plus sécuritaires.

«Même si c'est la compagnie qui a choisi le consultant, il fait du bon travail. Le nombre de lésions a beaucoup diminué, reprend Gilbert Roussy. L'an passé, nous avons compté 150 jours sans accident, un record! Les travailleurs apprécient d'avoir leur mot à dire mais les contremaîtres, eux, trouvent ça dur. Ça leur demande un changement de mentalité. Ils devront s'habituer...»

Par ailleurs, grâce au GIP, un travailleur accidenté a pu reprendre le travail après avoir été absent durant deux à trois ans, son poste ayant été adapté. *«Il avait gardé son ancienneté, déclare Gilbert Roussy. Notre convention collective prévoit qu'on conserve son ancienneté en cas d'accident de travail.»*

Malheureusement, les nouvelles expériences de gestion en matière de relations de tra-

D'une durée de trois ans, la nouvelle convention collective contient des augmentations du salaire horaire totalisant \$1.50 l'heure (employé-es jour) et \$2.00 l'heure (employé-es de soir et de nuit), dont un montant rétroactif de 55 cents l'heure travaillée entre le 20 mai et le 10 août 1994 (première journée de grève). Nouveauté: la demi-heure de repas des salarié-es du quart de travail de soir et de nuit sera rémunérée. À la fin de la convention collective, le salaire horaire moyen se situera entre \$11.50 et \$12.00.

Au chapitre de l'amélioration des conditions hygiéniques et sécuritaires, *«l'employeur nous a promis d'améliorer les cuisines, les chambres de bain, d'amener l'eau courante et de nous faire construire des abris adéquats pour nous protéger des intempéries, et ce pour l'automne prochain»*, de déclarer le président du syndicat, Luc Rochette. Commentant ce conflit, le premier en importance depuis la syndicalisation du groupe en 1984, Luc Rochette a expliqué avec humour: *«La grève a été une bonne chose pour nous! Réal faisait souvent la sourde oreille à nos demandes. Ça a pris une grève pour se faire entendre. Récemment, j'ai parlé avec Réal. Il m'a dit qu'il va être à la table de négociation la prochaine fois.»*

On doit voir là un signe d'encouragement. Ce n'est qu'à la fin des négociations, en effet, que le propriétaire s'est présenté personnellement à la table de négociation. À l'évidence, cela n'a pas nui au débloqué du dossier. Commentant le taux d'acceptation de 60,6%, le conseiller syndical Robert Charest indique que les travailleurs voulaient de cette façon livrer un message clair à leur employeur: la satisfaction n'est pas débordante. Le protocole de retour à travail a d'ailleurs été accepté à l'unanimité quelques jours plus tard.

La reprise normale des opérations s'est donc faite le 13 mars avec les employé-es de jour. Quant aux salarié-es de soir et de nuit, leur retour est prévu au plus tard le 3 avril.

M.C.

vail ne semblent pas devoir s'implanter, du moins dans un avenir rapproché, dans les entreprises florissantes appartenant à Donohue. Claude Rioux, coordonnateur à la FTPF, explique que Donohue, ayant les

technologies les plus avancées assorties des plus bas ratios de main-d'oeuvre, ne sent aucune pression dans ce sens.

Mais l'industrie du bois de coupe est pleine de surprises. Pendant que d'aucuns tentent

de se libérer de carcans moyen-âgeux, à Ville-Marie, Témiscamingue, les travailleurs de Temlam nagent dans le bonheur de l'autogestion. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Noire, femme et présidente du syndicat

Marcelle Duvalsaint



C'est la Journée internationale contre le racisme le 21 mars. Le racisme... rejeton direct de la Bêtise. Marcelle Duvalsaint raconte que si la société québécoise a évolué sur cette question, ce n'est pas nécessairement dans le bon sens.

Par Jacinthe Pilon

Les immigrants font souvent les frais de préjugés, c'est connu. Mais ce sont les femmes immigrantes de couleur qui sont davantage exposées aux injustices. Marcelle Duvalsaint, présidente du syndicat des employé-es de l'Auberge des Gouverneurs, Place Dupuis à Montréal, haïtienne d'origine, en a long à dire sur le sujet.

Elle déplore que ce problème de société qu'est le racisme ait pris de l'ampleur au cours des dernières années. Par contre, lorsqu'il est question de son milieu de travail, on s'aperçoit vite qu'elle a la situation bien en main.

Le racisme, elle l'a expérimenté, pour la première fois, peu de temps après son arrivée au Québec, il y a vingt-cinq ans. Elle a travaillé pendant trois ans dans une manufacture de couture à Montréal.

Après s'être retirée du marché du travail pendant six ans, elle y est retournée en 1980. Son emploi: femme de chambre à l'hôtel Holiday Inn, Place Dupuis, maintenant devenu l'Auberge des Gouverneurs. Un emploi qu'elle n'a pas quitté depuis.

«Quand j'ai commencé à tra-

vailer dans cet hôtel, c'était l'Union des employés d'hôtels, bars, restaurants, local 31 de la FTQ qui nous représentait. La majorité des employés de cet établissement était des femmes immigrantes, soit des latinos et des haïtiennes, exploitées à outrance et victimes de racisme de façon régulière.»

Par exemple, il y avait des injustices dans le partage du travail. «Si une chambre était particulièrement sale et même si celle-ci se trouvait sur l'étage qui relevait de la responsabilité d'une Québécoise, l'employeur en confiait toujours le nettoyage à une immigrante.»

Les employées de l'entretien ménager, où sont particulièrement concentrées les femmes immigrantes, devaient manger à la cafétéria séparément des employées à la récep-

tion et à la comptabilité.

Aussi, seuls les Blancs avaient le droit de pénétrer dans le bureau de la responsable du département de l'entretien ménager. Les autres devaient rester sur le seuil de la porte pour lui adresser la parole.

Changement d'allégeance

Mais c'était dans la nature de Marcelle «de se défendre et de défendre les autres.» Quand l'occasion s'est présentée de changer d'allégeance syndicale, soit d'opter pour un syndicat CSN, elle a été l'une de celles qui se sont grandement impliquées. «Au contact des gens de la CSN, j'ai senti tout de suite que cette centrale syndicale était contre l'exploitation des immigrants.»

Marcelle raconte que du-

rant la période de maraudage, l'employeur de l'époque a cherché à intimider les employées. Un climat de peur s'est installé. «Deux balles ont été tirées dans un chariot. Des lutteurs ont été engagés.» D'autre part, certains travailleurs véhiculaient l'idée que les immigrants volaient les jobs des Québécois. «Maintes fois, j'ai rassuré les immigrants en leur disant que nous devons continuer de nous battre pour avoir les mêmes droits et les mêmes avantages que tout le monde.»

C'est en 1982 que la première convention collective sous l'allégeance de la CSN a été signée. Le climat de travail a radicalement changé.

Un syndicat qui impose le respect

Aussi, Marcelle explique qu'une nouvelle solidarité s'est développée du fait que les employées à la réception et à la comptabilité de l'Auberge des Gouverneurs, Place Dupuis, sont maintenant elles aussi syndiquées CSN, ce qui est plutôt rare dans les hôtels. «Cela contribue à ramener tout le monde au même niveau. Par exemple, toutes les syndiquées mangent maintenant ensemble à la cafétéria.»

Selon Marcelle, ce sont les structures démocratiques de la CSN qui ont surtout contribué à améliorer les conditions de travail des immigrantes. «L'employeur n'a pas le choix de nous écouter et de nous respecter à cause notamment de la convention collective qui protège tout le monde, sans égard à la nationalité.» L'attitude de certaines personnes qui étaient hostiles a également changé.

Toutes les syndiquées savent maintenant qu'elles seront traitées avec équité. «Les employées sentent que le syndi-



cat les protège vraiment. Nous sommes plus à l'aise et par conséquent plus efficaces au travail.»

Comme une Québécoise...

Après l'arrivée du syndicat CSN, Marcelle a grandement milité et s'est impliquée dans le dossier de la condition féminine. Par la suite, à partir de 1989, elle a accepté la présidence. Elle en est à son troisième mandat. «Une femme noire, présidente d'un syndicat, ce n'était pas évident pour tout le monde. Au début, cela ne faisait pas l'unanimité.»

Marcelle a su s'imposer dans sa fonction de présidente et gagner la confiance de tous et chacun, y compris des membres de l'exécutif. «Les grands principes qui m'ont toujours guidée sont la justice et le respect des autres. Je les ai toujours appliqués dans ma façon de régler les litiges et de mener les dossiers. Les travailleuses tiennent à leur syndicat. Elles m'ont regardée aller et se sont rendu compte que j'effectuais

le travail de la même façon qu'une Québécoise...»

Vaincre les peurs et les préjugés

Si le climat de travail s'est nettement amélioré à l'Auberge des Gouverneurs et que beaucoup de chemin a été parcouru, il reste encore du travail à accomplir. «L'employeur n'embauche des immigrants qu'à l'entretien ménager. Jamais à la réception ou à la comptabilité. Et cette situation est la même à peu près dans tous les hôtels de Montréal, probablement parce que les membres de la direction craignent la réaction de la clientèle. Nous souhaiterions venir à bout de ce problème qui est difficile à régler. L'employeur fait valoir ses droits de gérance.»

De plus, Marcelle souligne que les syndiquées immigrantes de l'Auberge des Gouverneurs se sentent bien acceptées, de façon générale, par les autres membres de la CSN. «Il n'y a pas vraiment de problème, sauf que l'on ressent parfois comme une non-confiance à notre égard, comme une peur...»

Cette peur a été vaincue à l'intérieur de son syndicat. «Les personnes qui avaient des idées arrêtées sur les immigrants se sont aperçues que mise à part la couleur, nous sommes différents et pareils à la fois. On peut avoir des caractères, des mentalités différents mais on est tous humains...» Maintenant, dit-elle, c'est au niveau de tout le mouvement que les immigrants ont à faire la même démonstration.

La situation empire

Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, Marcelle a

DES SYNDICATS DE TOUTES

LES COULEURS



Pour souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, vous pouvez porter l'épinglette «Des syndicats de toutes les couleurs», distribuée par le comité Immigration de la CSN.

Son prix: deux dollars l'unité, n'incluant pas les frais de livraison.

Vous pouvez vous la procurer en composant le numéro: (514) 598-2168 ou en télécopiant le (514) 598-2050.

des souhaits à formuler: «Je peux tout faire pour m'intégrer, mais s'il n'y a pas d'efforts des deux côtés...Je demanderais à tous les membres de la CSN de laisser la porte ouverte aux immigrants. D'autre part, j'aimerais que les militants provenant des communautés ethniques soient davantage représentés à l'extérieur des syndicats locaux, soit en tant qu'élus ou salariés du mouvement.»

À toute la société québécoise, Marcelle lance un appel à la tolérance à l'égard des communautés ethniques. Elle note que, de façon générale, les

mentalités dans la société québécoise ont évolué au cours des dix dernières années, mais dans le mauvais sens. «Dans les années 70, il y avait notamment moins de Noirs à Montréal, donc moins de commentaires négatifs. Je me sentais mieux acceptée. Les gangs, les bums, viennent ternir notre réputation et nous déranger.» Force est d'admettre que la situation par rapport au racisme a malheureusement empiré et particulièrement pour les Noirs. Nous devons nous en rappeler le 21 mars.

Budget Martin

Faisons payer les autres!

Par Michel Rioux

Le Canada qu'on connaît depuis des décennies ne sera jamais plus le même après que les mesures annoncées dans le budget fédéral déposé le 27 février par le ministre des Finances, Paul Martin, auront été mises en place. Désormais, c'est le fédéral qui décidera des grandes orientations et ce sont les provinces qui les appliqueront. Si, bien sûr, elles en ont encore les moyens. Car c'est à une somme de \$3,5 milliards que le ministre Jean Campeau évalue le manque à gagner du Québec d'ici la fin de 1998.

Ces sommes ne sont pas des abstractions puisqu'elles touchent des paiements de transfert qui s'appliquent aux domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Difficultés supplémentaires, donc, pour le Québec, si on veut maintenir à un niveau décent les services à la population, pourtant l'objet depuis des années de coupures sévères.

C'est pour avoir été débordé par une hausse des taux d'intérêt plus élevée qu'il ne l'avait prévue que le gouvernement fédéral, selon la CSN, fait supporter par les citoyens sa lutte au déficit et à la réduction de la dette. «Ce sont les banques et les spéculateurs qui sont bien servis», a commenté le président de la CSN Gérald Larose.

Ce sont les gens ordinaires, par les taxes sur l'essence; les employé-es de l'État canadien, par la disparition de 45,000 emplois; de même que les services en santé et en éducation, par les coupures effectuées aux paiements de transfert aux provinces, qui font les frais de ce que les taux d'intérêt ont augmenté plus que ne l'avait prévu le ministre Martin.

Un front de boeuf

«Il faut que les libéraux aient un front de boeuf pour agir de



la sorte en lançant par-dessus bord les engagements pris pendant la campagne électorale dans leur fameux Livre rouge», a accusé le président de la CSN.

«Ce budget est du Mulroney en concentré. Rien de plus conservateur ne pouvait être présenté», a-t-il ajouté.

Ce qui explique qu'au lendemain du budget, les journaux titraient d'un côté: «Satisfaction tranquille des milieux d'affaires», et de l'autre: «Néfastes pour les gens ordinaires et inefficace contre la dette, estiment les syndicats». Ou encore, pour résumer: «Business, labor present two solitudes».

De l'hypocrisie

Participant à une écoute collective du budget avec plusieurs représentants d'organismes regroupés dans Solidarité populaire Québec, le secrétaire général Pierre Paquette a déclaré qu'on assistait à une opération d'une rare hypocrisie. C'est le petit monde qui sert de chair à canon pour que les banques puissent se payer des taux d'intérêt trop élevés.

Le ministre se fait fort d'annoncer que pour un milliard de nouveaux revenus, il va en chercher sept en coupures de dépenses. «Encore là, ce sont les travailleuses et les travailleurs, de même que les plus démunis, qui en feront les

frais», a ajouté Gérald Larose. Il en donne pour exemple que sur un milliard de dollars de revenus, plus de la moitié proviendront de la hausse de la taxe sur l'essence.

Quant aux coupures de dépenses, elles seront dramatiques pour des dizaines de milliers de Canadiens. Outre les quelque 45,000 fonctionnaires qui se retrouveront sans emploi, les coupures dans les paiements de transfert seront catastrophiques pour les provinces. À cet égard, la fermeture de la base de Saint-Hubert et la réduction des activités de celle de Bagotville porteront un dur coup à l'économie de ces régions. D'autant plus qu'une récente étude démontrait que le Québec était déjà lésé de plusieurs centaines de millions de dollars au chapitre des dépenses reliées à la Défense, en regard de ce qui était distribué dans les Maritimes.

Selon la CSN, il faut faire preuve d'un haut niveau de cynisme pour annoncer, comme l'a fait le ministre Martin, qu'on continuera d'améliorer le programme d'assurance chômage en le réduisant d'un nouveau 700 millions \$ pour une seule année.



8 mars

Répétition générale

Par Lucie Laurin

Comme elles l'avaient annoncé, les femmes de la CSN ont marché, le 8 mars. C'était en quelque sorte une répétition générale en vue du grand Jour, le 26 mai, date à laquelle elles s'ébranleront en longs cortèges pour aller porter jusqu'à Québec leurs protestations contre la pauvreté.

« Pourquoi la pauvreté? Parce qu'elle ne cesse de s'étendre. Dans la décennie 1970, avec l'essor des services sociaux, les femmes avaient réussi à se sortir d'une certaine pauvreté. Mais aujourd'hui, avec les compressions de toutes sortes, on est en train de les y réinstaller, déclare Denise Boucher, présidente du Comité national de la condition féminine de la CSN.



Denise Boucher

Toutes les décisions des gouvernements constituent des attaques à nos systèmes sociaux, qui touchent davantage les femmes. Prenons, par exemple, l'équité salariale: on avait fait un bout de chemin, et il en restait beaucoup à faire; mais maintenant l'État ne veut plus en parler...»

Lors de leur longue marche de mai, les femmes assortiront leurs protestations de revendications: «du pain et des roses», réclameront-elles, le pain étant des emplois, de meilleurs salaires, l'équité salariale, et les roses, de meilleures conditions de vie, des services pu-



Le 8 mars, dans toutes les régions, les femmes de la CSN ont préparé la grande marche du 26 mai contre la pauvreté. À Hull, elles ont mis la main à une toile collective intitulée «du pain et des roses» qui sera leur bannière lorsqu'elles marcheront sur Québec.

blics adéquats, des mesures permettant la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales.

Les activités en région

Dans toutes les régions du Québec, ce 8 mars, les femmes de la CSN ont tenu des activités liées à ce thème. Une pièce de théâtre, portant ce titre, a été présentée ici et là, souvent enrichie de couleur locale. On a partagé des soupers communautaires, écouté des conférencières. Et, bien sûr, on a marché près du local syndical, du conseil central ou dans la rue principale, en additionnant les kilomètres parcourus.

Certains conseils centraux se sont signalés en tenant une activité hors de l'ordinaire. À Sorel, on a célébré des artistes régionales: les toiles de Louise Lamothe ont été exposées, on a écouté chanter Annie Corbeil durant le souper et assisté à la conférence de l'auteure Bernadette Renaud. À Drummondville, trois femmes dans la quarantaine sont venues témoigner de leur apprentissage en soudage assemblage, dans lequel elles excellent si bien que, déjà, un emploi les attend. À Thetford-Mines, on a écouté une conférence sur les cuisines collectives, une alternative agréable, peu coûteuse

et nourrissante au beurre de pinotte pour celles dont le budget est serré. À Hull, les femmes ont participé à une toile collective qui servira de bannière lors de la marche du 26 mai.

Bien sûr, pour toutes, le 8 mars demeure une fête et on a profité des retrouvailles pour s'amuser. Plusieurs avaient invité une humoriste à leur souper collectif et ajouté le rire à leur menu. Tandis que dans les Laurentides se tenait un encan chinois et que dans le Suroît on dansait, à Sorel, on paradait dans de vieilles robes de mariées...

NORD-OUEST

Pied de nez à la Fédération des caisses de Montréal

Coup sur coup, la région de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava a enregistré récemment deux excellents règlements dans les caisses populaires, celles de Rouyn-Noranda et de Lebel-sur-Quévillon. À Rouyn-Noranda, la sympathie témoignée aux travailleuses par la population à l'occasion de leur journée de débrayage a ébranlé l'employeur jusque-là inféodé à la Fédération des caisses populaires de Montréal: celui-ci, confronté à la modestie des demandes syndicales — \$30,000 — en regard des profits enregistrés par la caisse et de ses projets de rénovation, a tout à coup mesuré la distance séparant Montréal de l'unique caisse populaire de Rouyn...

La convention, signée le 30 janvier, reconnaît des droits aux temporaires et prévoit, entre autres, des compensations aux employées qui ont atteint le maximum de l'échelle — en dépit des consignes de la fédération —, un ajustement des libérations à la distance à parcourir, une meilleure programmation des vacances annuelles et une augmentation salariale annuelle de 2% alors que l'employeur proposait un gel. Mais ce qui satisfait le plus les travailleuses, c'est le recul de l'employeur au sujet des heures d'ouverture et le maintien de leurs acquis.

Même victoire à Le-

bel-sur-Quévillon où les travailleuses étaient confrontées, elles aussi, aux tentatives patronales d'élargir les heures d'ouverture et où les horaires actuels ont été maintenus. L'entente de principe, intervenue en présence d'un conciliateur et entérinée à 65% le 1er février, allonge jusqu'à deux ans le maintien du lien d'emploi en cas de mise à pied, accorde le paiement de cinq jours au 2^e membre du comité de négociation — le premier étant assumé à 100% par l'employeur —, ajoute un jour de congé payé aux congés spéciaux déjà acquis, porte à \$600 le montant forfaitaire lié au congé de maternité, et accorde aux salariées à



Lui-même un ancien conseiller syndical du conseil central de l'Abitibi, le vice-président de la CSN Roger Valois a profité de son passage dans la région pour participer aux réjouissances des travailleuses de la Caisse populaire de Lebel-sur-Quévillon.

temps partiel la pleine reconnaissance de leur ancienneté. Côté salarial, les travailleuses obtiennent une augmentation de 4% pour l'année 1994, de 2,5% pour 1995 et 1996, de 4% pour 1997, et une

augmentation d'échelle de 2%.

Enfin, la nouvelle convention collective comporte deux items spéciaux: les salariées gagnent du temps de libération payé pour accompa-

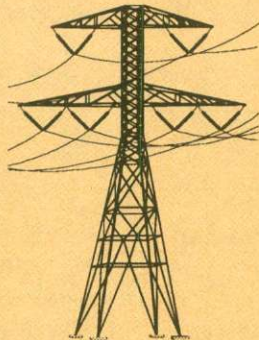
gner le conjoint ou un enfant à l'hôpital ou chez un spécialiste, et le syndicat reçoit un montant forfaitaire de \$400 pour les dépenses encourues pendant la négociation.

L.L.

RIVIÈRE STE-MARGUERITE

La CSN avait plus que raison

La position de la CSN sur le harnachement de la rivière Ste-Marguerite par Hydro-Québec a enfin été retenue. Contrairement à ce que prétendait la société d'État dans son projet, il s'avère en effet, après une étude plus approfondie, que le barrage pourra produire une puissance de 882 mégawatts, soit plus que les 787 mégawatts initialement prévus, sans avoir à détourner deux des affluents de la Moisie, les rivières Carnheil et Pékans. Le Conseil central de Sept-Iles s'était opposé à ces détournements pour protéger la cinquième



plus importante rivière à saumons au monde. Hydro-Québec vient de rendre publiques les conclusions de ses études qui, en plus, font baisser le niveau du barrage projeté de 21,7 mètres, ce qui réduira de 20% les terres immergées par le réservoir, épargnant ainsi

62 kilomètres carrés de forêt. En outre, les études prévoient que le coût

du kilowatt-heure se situera en dessous de 4 cents.

Luc L.

LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ALÉNA

Le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), dont fait partie la CSN, annonce la tenue d'un colloque international, les 11, 12 et 13 mai à Montréal, sur les impacts sociaux de l'intégration continentale, plus d'un an après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Des conférenciers du Mexique, des États-Unis, du Canada, du Québec, du Chili et d'autres pays d'Amérique latine feront notamment le point sur le rôle des groupes de pression et des divers acteurs sociaux dans un tel contexte d'intégration économique.

Renseignements: (514) 982-6664. J.-P. P.



Il faut en profiter. Avec le budget Martin, peut-être devons-nous dire adieu aux productions de qualité de l'Office national du film, telle *La rencontre*, réalisé par Lucie Lachapelle, et dont Ariane Émond a écrit qu'il est un «film d'espoir et de réconciliation à une époque où l'on parle davantage d'affrontement et d'incompréhension». Ce film, où l'on peut entendre les témoignages de Québécoises et de Québécois qui ont lié leur vie à des Amérindiens ou des Inuits, est maintenant disponible sur vidéocassette au coût de \$26.95 (plus taxes et manutention); on peut se le procurer par la poste en téléphonant sans frais au numéro de l'ONF: 1-800-267-7710.

L.L.



SECTEUR PUBLIC

UNE ENTENTE QUI DONNE LE COUP D'ENVOI

Un mois après l'accord de principe intervenu avec le gouvernement du Québec, les présidences des organismes du secteur public de la CSN ont signé, le 24 février, l'entente donnant le coup d'envoi à la négociation des conditions de travail et des salaires des quelque 130,000 membres de la centrale regroupés dans plus de 750 établissements de la santé, des services sociaux, de l'éducation et des organismes gouvernementaux. Les ministres responsables de la négociation du secteur public avaient posé le même geste quelques jours auparavant. Le délai entre l'entente de principe et la signature tient au fait que les organismes de la CSN ont présenté les termes de l'accord dans leur instance décisionnelle. Déjà, des échanges se sont déroulés dans les secteurs de l'éducation et de la santé et un calendrier de travail a été convenu.

Dans l'ordre habituel, Vincent Dagenais, coordonnateur des négociations, Denis Choinière de la FNEEQ, Ginette Guérin de la FEESP, Suzanne Clément du SPTM, Claudette Carbonneau, vice-présidente responsable des négociations, Gérald Larose, Michel Kane de la FPPSCQ et Louis Roy de la FAS.

L.-S. H.

HÔTEL-DIEU DE SOREL

UNE NOUVELLE FAÇON DE COUPER

Le Parti québécois nous avait promis une nouvelle façon de gouverner? Dans le secteur hospitalier, elle prend plutôt l'allure de compressions budgétaires sans précédent. Un exemple? À l'Hôtel-Dieu de Sorel, les compressions pour la prochaine année sont deux fois plus importantes que celles de l'an dernier. Pour le prochain exercice budgétaire, l'hôpital devra fonctionner avec un budget amputé de \$1,2 million par rapport à 1994-1995. L'année dernière, c'est un mon-

tant de \$625,000 qui a été coupé et 25 postes à temps complet qui ont été abolis dans les services auxiliaires et les soins infirmiers.

De plus, au cours des deux dernières années, les absences pour congés de maladie, congés sans solde et congés fériés n'ont à peu près jamais été comblées, causant ainsi un alourdissement de la tâche chez le personnel et une diminution dans la qualité des soins.

Le syndicat de 700 membres craint que ces

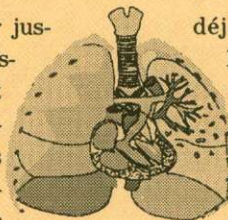
compressions ne se traduisent par de nouvelles abolitions de postes et une diminution supplémentaire de la qualité des services, accroissant l'insécurité chez le personnel en plus de miner le climat des relations de travail. La direction de l'établissement a déjà annoncé la relocalisation des services de pédiatrie dans une unité de soins pour adultes. Un geste, selon le syndicat, qui aurait pour effet de dénaturer la mission de la pédiatrie. Une pétition s'opposant à ce déménagement circule actuellement dans la région de Sorel.

L.-S. H.

CALP

SILICOSE: LA PORTE EST OUVERTE

Après avoir jusqu'ici refusé systématiquement toutes les réclamations des travailleurs atteints de cancer pulmonaire lié à la silicose, la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles a rendu, le 26 janvier, une décision qui ouvre la porte à la reconnaissance de ce cancer comme maladie professionnelle. La CALP avait à statuer sur le cas de Léo Fortin, décédé de cancer pulmonaire en 1989; le travailleur avait été mineur sous terre de 1951 à 1972, et elle lui avait



déjà reconnu en 1986 une incapacité permanente de 100% pour silicose. Ayant pris en compte de nombreuses

études scientifiques effectuées au cours des années 1980, la CALP a reconnu pour la première fois l'existence d'un lien probable entre les deux maladies. Notons que le nouveau Règlement sur la qualité du milieu de travail, entré en vigueur en septembre 1994, admettait, pour la première fois également, la silice comme facteur possiblement cancérigène.

L.L.

FAITES LIRE nouvelles CSN



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

DES AFFAIRES ET D'AUTRES

«Cette mesure va *bénéficier* à tous les jeunes à la recherche d'un emploi et, par ricochet, à tous les travailleurs et travailleuses». *Bénéficier* signifie tirer profit d'un avantage et doit donc avoir pour sujet la personne ou la chose qui tire profit. Ainsi, on devrait dire: «Les jeunes à la recherche d'un emploi et, par ricochet, tous les travailleurs et travailleuses vont bénéficier de cette mesure.» Ou encore: «**Cette mesure va profiter à...**»

Cette personne a décidé de *se partir en affaires*. En français, on **se lance en affaires**, on ne part pas...

Encore une fois, cet individu a *parti le bal*. On dira plutôt: **ouvrir le bal**.

Il ne faut pas *partir une polémique* sur ce sujet. L'expression juste est: **engager une polémique**.

Maintenant que les travaux sont à *toutes fins pratiques* terminés, on prévoit passer à une autre étape. «À toutes fins pratiques» est le calque de l'anglais «for all practical purposes». On dira: **presque, pratiquement, pour ainsi dire**.

À *prime abord*, la situation leur avait semblé des plus désespérées. Cette locution n'existe pas en français. On utilisera plutôt les expressions: **de prime abord, au premier abord**.

Jacinthe Pilon

FER ET TITANE: CONCILIATION

La direction de QIT-Fer et Titane, à Tracy, a répondu favorablement à la demande du syndicat de faire appel à un conciliateur du ministère du Travail afin d'en arriver à une entente à propos de 13 points litigieux, ainsi qu'en ce qui concerne le

cas de trois travailleurs congédiés et d'une dizaine d'autres suspendus. Les employés de l'usine ont été congédiés et suspendus, entre le 18 et le 23 janvier, à la suite d'un différend quant à la prise de la pause-santé des employés d'entretien du

quart de travail du soir. Au nombre des points problématiques à solutionner, il y a le cas des travailleurs congédiés et suspendus, la formation du comité de fonds de pension, la santé-sécurité et la sous-traitance. Pour le président du syndicat, Pierre Jutras, «*le recours à la conciliation, à cette étape-ci, devrait favoriser, en tout cas c'est ce que nous souhaitons, l'établissement d'un dialogue constructif en prévision du renouvellement de la convention collective, qui vient à échéance le premier mai.*» M.C.

ROUYN-NORANDA

DEMAIN, ÇA IRA MIEUX

Les 35 membres du syndicat de Legault Transport, à Rouyn-Noranda, ont adopté à 92%, le 31 décembre, un règlement qui devrait aider leur entreprise à se refaire une santé financière après avoir frôlé la catastrophe, voici quelques années, alors qu'il ne restait plus que cinq employés. L'employeur a accepté d'ouvrir ses livres qui, après examen par le Service de recherche de la CSN, ont révélé de minces profits. Aux coupures de congés et de vacances proposées par la partie patronale, les travailleurs ont préféré des coupures de salaires de 2% en 1995 et 1996, suivies du retour au salaire actuel en 1997.

La nouvelle convention a une durée de trois

ans, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Afin de consolider les emplois, le syndicat et l'employeur ont entrepris, début février, une réorganisation du travail. L.L.

BIENVENUE

LA CHEVROTIÈRE

C'est à 94,8% que les employés de La Chevrotière, un grossiste en alimentation de Rouyn-Noranda, ont voté en faveur d'une entente de service entre leur syndicat et la CSN, sa Fédération du commerce et le conseil central de la région.

Les 130 employés permanents et la quarantaine de temporaires, qui étaient auparavant re-

groupés dans un syndicat indépendant, espèrent ainsi négocier en 1996 une meilleure convention que l'actuelle, où sont reconnus beaucoup de pouvoirs à l'employeur mais peu de droits aux travailleurs.

Le syndicat demandera son affiliation officielle à la CSN au cours de la période légale de maraudage, en novembre prochain. L.L.

IL Y A PEUT-ÊTRE DE L'ARGENT POUR VOUS À L'ÉTRANGER

Si vous avez déjà travaillé dans un pays étranger, vous avez peut-être le droit de recevoir une pension étrangère de retraite, d'invalidité ou de survie du pays concerné, sans subir aucune diminution du montant de la rente qui est ou sera versée par la Régie des rentes du Québec. Le gouvernement du Québec a en effet conclu des ententes à cet effet avec 19 pays: Allemagne, Autriche, Barbade, Chypre, Danemark, Domini-

que, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Jamaïque, Luxembourg, Malte, Norvège, Portugal, Sainte-Lucie, Suède.

Depuis une dizaine d'années, la Direction de l'administration des ententes de sécurité sociale (D.A.E.S.S.) a traité près de 50,000 dossiers de citoyens de notre pays qui ont contribué au régime de sécurité sociale d'un autre pays. Les responsables de cet organisme ont expliqué, lors



d'une réunion du Comité interfédéral du secteur privé (CISP-CSN), que des dizaines de milliers d'autres Québécois, ou leurs bénéficiaires, pourraient toucher des pen-

sions étrangères s'ils en font la demande. Aussi, afin d'abolir les réticences du type «*les pensions, c'est compliqué, il y a trop de formulaires à compléter*», la D.A.E.S.S. offre gratuitement une gamme de services aux personnes qui croient avoir droit à de telles pensions. Ainsi ses spécialistes peuvent vous informer sur les conditions d'admissibilité, vous conseiller sur la préparation d'une demande de pension, rem-

plir les formulaires requis, intervenir auprès du pays concerné, etc.

Renseignements: ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles; Direction de l'administration des ententes de sécurité sociale, 355, rue Sainte-Catherine Ouest, 6e étage, Montréal (Québec) H3B 1A4. Téléphones (514) 873-5030 (région de Montréal) ou 1-800-565-7878 (ailleurs au Québec).

M.C.



Le Guide de jurisprudence de la CSN est un outil essentiel pour qui veut faire reconnaître ses droits en santé et sécurité du travail et traverser le labyrinthe de la CSST et de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP).

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles est l'une des lois les plus complexes. Au cours des dernières années, son application étroite par la CSST et les contestations des employeurs, entre autres, ont eu pour effet de judiciaireiser le système. Les appels se sont multipliés et les délais d'attente se sont allongés, avec pour résultat que les victimes ont perdu des droits. Le guide de jurisprudence est une version syndicale et un outil de référence unique au Québec. Il s'adresse aux militant-es qui ont à plaider devant les bureaux de révision paritaires et de la CALP. Il est en vente au coût de \$80 au Service de la documentation de la CSN (frais de manutention et d'expédition inclus).

Colloque sur les TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Aussi disponible: les actes du Colloque sur la prévention des troubles musculo-squelettiques reliés au travail, tenu les 14, 15 et 16 octobre 93.

BON de COMMANDE

Nom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code _____

Tél. _____ Fax _____

✓ Guide de jurisprudence à \$80 l'unité Qté

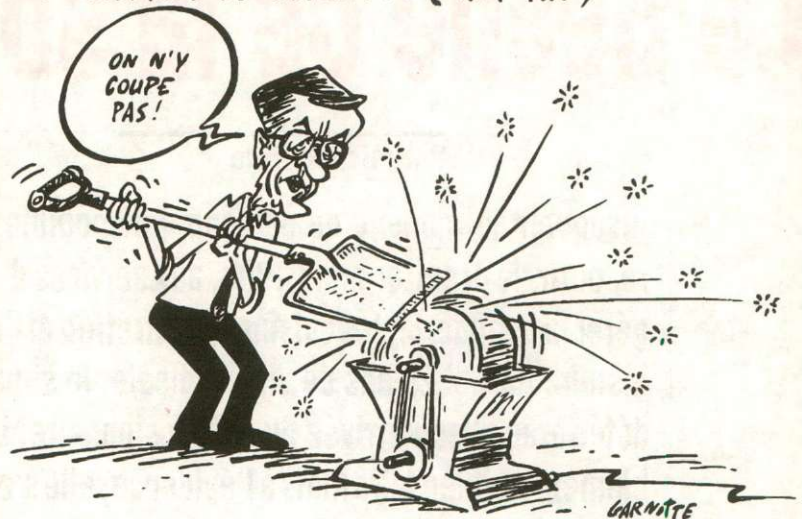
✓ Actes du colloque sur la prévention des troubles musculo-squelettiques à \$18.50 l'unité (frais d'expédition inclus)

CI-JOINT PAIEMENT SVP FACTURER

Signature _____

Faire parvenir au Centre de documentation CSN, 1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5. Tél: (514) 598-2151; télécopieur: (514) 598-2029.

LE PELLETAGE DE DÉFICIT... (PART TWO)



MÉTRO-RICHELIEU

LA SAÛA JURIDIQUE SE POURSUIT

Les 13 et 14 mars, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Épiciers Unis Métro-Richelieu s'est prévalu de l'article 140 du Code québécois du travail, un recours rarement utilisé, afin qu'un juge de la Cour d'appel casse dans les plus brefs délais une décision rendue le 12 janvier par le juge Claude Tellier de la Cour supérieure.

Celle-ci déclarait que les contrats passés entre Épiciers Unis Métro-Richelieu et des sous-traitants en transport étaient conformes à la convention collective. Conséquence: cela invalide les décisions arbitrales qui annulaient la fermeture du secteur transport, ainsi que les démissions obtenues par Métro-Richelieu à la suite de la fermeture. Convaincus que l'employeur s'est soustrait aux obligations de la convention collective, et afin que 150 chauffeurs récupèrent leurs emplois, les procureurs du syndicat ont tenté de démontrer qu'il y avait une faiblesse évidente dans la

décision du juge Claude Tellier. L'acquisition d'une partie des actifs de Steinberg par Métro-Richelieu, au printemps 1992, s'est traduite par la perte de quelque 250 emplois (sur 500) de chauffeurs, d'employé-es de bureau et de préposés à l'entrepôt de fruits et légumes du boulevard Maurice-Duplessis, ainsi

que de travailleurs d'imprimerie à l'emploi de Métro-Richelieu depuis plusieurs années.

Métro-Richelieu a enregistré au cours de l'exercice financier 1994 une croissance de ses ventes et profits pour une quatrième année consécutive. Le bénéfice net a augmenté de 42% pour se situer à \$37,2 millions. M.C.

MANITOUWADGE

LA MINE FERME

La CSN, qui a fait de rares incursions hors Québec, comptant trois syndicats au Nouveau-Brunswick et un en Ontario, perdra bientôt son unique point d'ancrage à l'ouest de ses frontières. La mine de Manitouwadge, désormais à court de minerai, fermera en effet ses portes le 31 décembre 1995, mettant à pied ses 210 travailleurs membres de la Canadian Union of Base Metal Workers (CNTU), affiliée à la Fédération de la métallurgie depuis 1969.

Ce qui n'a pas empêché les travailleurs de signer, le 22 février, une nouvelle convention collective prenant fin à la date prévue de la fermeture. Le contrat, qui ne contient aucun recul, prévoit une augmentation salariale de 1,5% compensant l'imposition des programmes d'assurances. Le syndicat s'affaire présentement à former les travailleurs en vue d'un éventuel transfert dans d'autres entreprises.

L.L.

Le péché de la sous-traitance

Par Michel Crête

Invokant le manque de personnel disponible, les Frères du Sacré-Coeur ont cru bon de recourir, le premier mars 1993, aux services d'un sous-traitant, Laliberté & Associés, pour gérer la buanderie, les cuisines, l'entretien et l'infirmierie de leur résidence de Granby. Sans histoire durant 25 ans de vie syndicale, la situation au Mont Sacré-Coeur s'est gravement détériorée avec l'arrivée du concessionnaire. La direction de la communauté avait probablement cru bien faire mais à l'évidence, elle s'est mis un doigt dans l'oeil. Saura-t-elle enfin l'admettre et agir en conséquence?



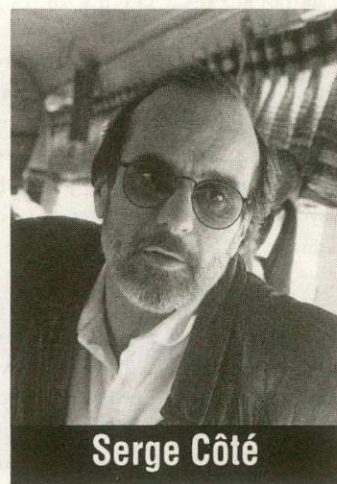
Suzanne Gariépy



Suzanne Ménard



Chantal Hamel



Serge Côté

En lock-out depuis plus de 13 mois, les 12 employé-es de la résidence n'ont peut-être pas le coeur en liesse, mais il n'est pas question pour eux d'accepter la proposition de convention collective de Gestion Laliberté & Associés, proposition qui met en péril leurs emplois.

À la séance de conciliation du 27 février, le porte-parole patronal a de nouveau refusé de reconduire dans la convention collective des clauses qui protègent véritablement l'emploi des syndiqué-es contre les conséquences du travail effectué par des sous-traitants ou des cadres.

Déception

Après avoir longtemps attendu une intervention salutaire des Frères du Sacré-

Coeur, avec lesquels ils avaient toujours entretenu de bons rapports, les employé-es du Mont Sacré-Coeur ont perdu quelques illusions. Elle a beau dire se tenir loin des négociations, la direction de la communauté a tout de même appuyé publiquement le sous-traitant: «*Mais ce n'est pas toujours au même à concéder, les employé-es doivent faire leur part de leur bord*», de déclarer le supérieur Pierre Boutet à la Voix de l'Est de Granby, en octobre dernier. «*C'est bien dommage à dire, mais la charité chrétienne, les Frères du Sacré-Coeur, ils ne la pratiquent pas. La charité chrétienne, ça commence par un emploi*», de répliquer Suzanne Gariépy en entrevue avec Nouvelles CSN.

Restaurer la confiance

Buandière depuis huit ans, Suzanne Ménard confiera, très timidement: «*Tu te rends compte que pour eux, nous ne sommes rien que des numéros. Au bout du compte, ce sont eux, les Frères, qui ont le dernier mot sur Laliberté.*» Comme si elle en avait trop dit, craignant une quelconque malédiction, elle ajoute: «*J'aimerais qu'ils fassent vraiment la part des choses pour qu'on puisse préparer l'avenir. Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour avoir un règlement. Pour nous, il s'agit de sauver nos emplois.*»

«*C'est difficile aujourd'hui d'avoir confiance en une institution qui, aux Fêtes de 1993, quelque temps avant le conflit, t'a fait parvenir une lettre dans laquelle elle souligne ton ardeur au travail et t'exprime sa*

satisfaction», enchaîne Chantal Hamel, une cuisinière embauchée au Mont Sacré-Coeur seulement sept mois avant le lock-out. Déçue elle aussi, elle donne malgré tout le bénéfice du doute à certains membres de la communauté: «*Je pense qu'il y a des Frères qui nous appuient. Mais ils ne parlent pas. Ils sont obligés d'obéir aux ordres.*»

Auxiliaire à l'infirmierie depuis neuf ans, Serge Côté exprime bien ce que tout le monde pense: «*Nous ne pouvons pas signer n'importe quoi, sinon nous allons perdre nos emplois. Un jour, nous allons retourner au Mont Sacré-Coeur. Pour moi, le retour ne pose aucun problème. Ceux qui vont avoir un problème, ce sont les Frères. Seront-ils en paix avec leur conscience?*»